

# / EXCÉDENTS CAMIEG

mars 2013

## RÉUNION TRIPARTITE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DU 4 MARS 2013

### DÉLÉGATION FO :

JACKY CHORIN, JEAN-PAUL NEMBI.

*UNE RÉUNION TRIPARTITE RÉUNISSANT LES MINISTÈRES CONCERNÉS (AFFAIRES SOCIALES, ÉNERGIE ET FINANCES), LES DIRECTIONS ET LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES S'EST TENUE LE 4 MARS 2013 APRÈS MIDI POUR TRAITER LE SUJET DES EXCÉDENTS FINANCIERS GÉNÉRÉS PAR LA CAMIEG.*

*LES DONNÉES CHIFFRÉES SONT BIEN CONNUES. A CE JOUR, NOTRE RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG EST EXCÉDENTAIRE EN CUMULÉ DE PLUS DE 338,6 MILLIONS D'EUROS À FIN 2012 (223,5 M EUROS POUR LES ACTIFS ET 115,1 M EUROS POUR LES RETRAITÉS) ET SI RIEN N'EST FAIT, LES EXCÉDENTS CUMULÉS ATTEINDRONT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS EN 2015 ET CULMINERONT À PLUS DE 1 MILLIARD D'EUROS EN 2025.*

### **UNE RÉUNION QUI SE VOULAIT CONCLUSIVE**

D'entrée de séance, les pouvoirs publics ont annoncé la couleur.

**Cette réunion avait pour objet :**

- d'être conclusive, en vue de préparer une réunion interministérielle chargée de prendre une décision dans les jours qui viennent sur les excédents ;
- de dégager si possible un consensus ;
- mais que ce n'était pas une négociation devant se traduire par un accord.

Ils ont précisé que la réunion avait deux objectifs : traiter ces excédents et ne plus en générer pour l'avenir.

**Les pouvoirs publics ont alors demandé aux employeurs de présenter leurs propositions à savoir :**

- un moratoire total de deux ans sur le versement des cotisations salariales et patronales destinées à la section des actifs puis à l'issue de ce moratoire une baisse de 25 % des cotisations des actifs ;
- d'améliorer les prestations des actifs et des retraités de 11M euros ;
- d'augmenter la participation des employeurs dans le financement de la couverture supplémentaire maladie des actifs (3<sup>ème</sup> niveau) de 60 à 65 %.

Puis les syndicats se sont positionnés. La CFE-CGC a exprimé son accord avec ces propositions. La CFTC et la CFDT ont indiqué que c'était une bonne base de discussions. **FO et le CGT ont contesté la logique des propositions des employeurs.**

## **LA POSITION DE FO**

FO a en particulier rappelé que tout cela était lié aux lois de 2004 et de 2006 de transformation d'EDF et de Gaz de France en Sociétés anonymes et de privatisation de Gaz de France. **FO a ensuite rappelé son opposition à la création de la Camieg avec une séparation comptable entre actifs et inactifs et une solidarité figée dans le temps.**

Nous avons donc demandé au gouvernement, qui avait combattu ces textes dans l'opposition, jusqu'où allait leur vision du changement. En réalité, celle-ci est bien limitée puisque **les pouvoirs publics ont indiqué qu'ils n'étaient pas mandatés pour remettre en cause cet équilibre pourtant désastreux ! Exit le changement !**



FO a ensuite indiqué que **la priorité devait être donnée à l'amélioration des prestations** et que le chiffre des employeurs était loin d'être à la hauteur tout en **rappelant que nous étions aussi favorables à la baisse des cotisations des actifs**, ce que d'ailleurs, aucun syndicat n'a contesté.

Mais pour FO, **l'aspect essentiel, c'est que les actifs et inactifs doivent pouvoir constater concrètement une amélioration visible de leurs prestations**, ce qui correspond à nos revendications qui font de la santé une priorité. Nous avons aussi rappelé que nous avons proposé une fongibilité des réserves entre actifs et inactifs et souligné que le Gouvernement précédent s'était engagé à nous faire part de l'analyse juridique des services de Bercy.

Mais en dépit de nos relances répétées, nous n'aurons manifestement pas ce document...

Après ce premier tour de table, les pouvoirs publics ont indiqué qu'ils étaient en désaccord avec le moratoire total des cotisations proposé par les employeurs, même s'ils étaient d'accord avec la baisse des cotisations. Puis ils ont précisé que la solidarité entre actifs et inactifs était fixée à un bon niveau actuellement et que les propositions des employeurs ne remettaient pas en cause l'équilibre du régime des inactifs à l'horizon 2025.

Le débat s'est ensuite déplacé sur le niveau des prestations à relever. **Le Président CGT de la CAMIEG et FO ont indiqué qu'entre la revendication qui demeure de 20 millions d'amélioration des prestations et les 11 millions proposés par les employeurs, il y avait un écart important.**

## **PAS DE CONSENSUS POUR FO MAIS UNE VOLONTÉ D'AMÉLIORER LES PRESTATIONS**

FO a cependant indiqué qu'elle ne s'inscrirait pas dans un quelconque consensus dans la mesure où le Gouvernement refuse de modifier les règles de solidarité intergénérationnelle mais que **nous nous emploierons à ce que les actifs et inactifs aient une amélioration visible de leurs prestations.**

## **UNE SUITE QUI S'ACCÉLÈRE**

Pour conclure, le Ministère a pris acte de ces échanges et a accepté de décaler sa décision. Il a demandé aux employeurs de faire une proposition supérieure à 11 M euros en ce qui concerne l'amélioration des prestations. **Des bilatérales employeurs-fédérations vont avoir lieu et une réunion conclusive est prévu au Ministère dans la première semaine d'avril.** Mais on aura eu une nouvelle preuve que le Gouvernement est plus que poussif en matière de changement.